



**Mairie de Cuisery**  
**Place d'Armes**  
**71290 CUISERY**  
Tel : 03 85 40 11 76  
Fax : 03 85 40 18 44  
Email : mairie-cuisery@wanadoo.fr

Cuisery, le 16 Novembre 2020

## **COMPTE-RENDU**

### **Réunion du conseil municipal du 13 Novembre 2020**

**Présents** : Mmes LACROIX-MFOUARA Béatrice – PIRAT Isabelle – PRABEL Marie-Line – CHALOT Jany – DAUVERGNE Pascale – POUX Patricia – CAZIER Isabelle – SERGENT Nathalie - MASSKOURI Kaltoume  
MM. DELONG Franck – VASSAUX Jean-Jacques – VION Pierre – MARICHY Jean-Paul – BERTHET Daniel – VIALET Eric – ANDRE Daniel – BOILLET Stéphane – PINDADO Nicolas – BAUDIN Clément.  
**Secrétaire de séance** : Isabelle CAZIER

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

#### **Décisions prises par délégation du conseil municipal :**

- Espace Santé Services : avenant avec l'entreprise Marmont pour la pose d'un candélabre de 6 ml au lieu de 4 ml. Entre la moins-value et la plus-value, l'avenant est de + 1001.50 € TTC.

## **FINANCES**

#### **Indemnité de budget de Monsieur le Trésorier – Rapporteur : Mme PRABEL**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, une indemnité de conseil versée au Trésorier Municipal a été supprimée ( 573 € en 2019 ). Toutefois, il subsiste une indemnité de budget qui est à délibérer par le conseil municipal, bien que nos services réalisent les budgets en autonomie, L'indemnité de 45.73 € est approuvée à l'unanimité.

#### **Budget Commune décision budgétaire modificative n°2 – Rapporteur : Mme PRABEL**

Chaque fin d'année, une décision d'ajustement du budget est prise pour intégrer les travaux valorisés de nos services techniques et modifier des lignes qui ont pu évoluer depuis le vote du budget. Madame PRABEL présente le détail de cette proposition avec une section de fonctionnement équilibrée à 40 045.96 € et une section d'investissement équilibrée à 41 345.96 €. Accord à l'unanimité.

#### **Tarifs municipaux année 2021 – Rapporteurs : Mme LACROIX-MFOUARA – Mme PRABEL**

Les tarifs municipaux 2021 sont soumis au conseil municipal et les décisions suivantes sont prises :

Tarifs maintenus : marché hebdomadaire (unanimité) – Camion pizzas (7 voix pour une augmentation – 12 contre) – Camion outillage (7 voix pour une augmentation – 12 contre) – Garderie et Centre d'Animation Sociale et Culturelle (unanimité) – Médiathèque (unanimité)

Reporté au prochain conseil : cimetière avec le prix d'un nouveau colombarium

Suppression : régie photocopies en mairie. Photocopies uniquement pour les associations caritatives. Accord à l'unanimité.

Nouveaux tarifs : Cirques (1 € le m<sup>2</sup> – unanimité) – Fête patronale (1 € le m<sup>2</sup> – unanimité) – Taxis (100 € la place – 18 voix pour et 1 voix contre) – Sécurisation de chantiers sur voie publique (20 € - unanimité) – Contrôle de conformité des installations d'assainissement (120 € - unanimité).

**Espace Santé Services : loyers des bureaux – Rapporteurs : Mme LACROIX-MFOUARA – Mme PRABEL**

Les travaux avancent normalement pour une ouverture prévue en janvier 2021. Le conseil municipal doit délibérer pour fixer le calcul des loyers des futurs occupants. Lors de la mise en place du projet, il avait été convenu un loyer sur 10 € le m2. Il est proposé au conseil municipal de fixer une clause permettant de revoir ce prix de base après une année de service où nous aurons plus de recul sur le coût de fonctionnement du bâtiment. Accord à l'unanimité.

**Conventions diverses – Rapporteurs : Mme LACROIX-MFOUARA – Mme PRABEL**

Place de stationnement : la commune a reçu un projet d'aménagement d'un grenier en appartement dans la Rue Traversière. Il n'est pas possible de créer une place de stationnement comme demandé au Plan Local d'Urbanisme pour la réaffectation d'un local. Toutefois, il y a la possibilité de proposer une place de stationnement rue du marché au beurre avec fixation d'un droit de stationnement. Le droit est fixé à 200 € par 16 voix pour et 3 abstentions.

Terrain au Cros Gaule : la commune met à disposition un terrain au Cros Gaule à M. VASIL pour y placer ses chevaux. Une convention est à établir et il est proposé de mettre à la charge de M. VASIL l'entretien du terrain, des clôtures et le remboursement de la taxe foncière à la commune. Il sera précisé que la mise à disposition est non cessible. Accord à l'unanimité.

**AMENAGEMENTS**

**Rénovation de façades : projet de règlement de l'opération - Rapporteur : Mme PRABEL**

Suite à la consultation des élus et l'étude réalisée par notre assistant à maîtrise d'œuvre, un projet de règlement de l'opération rénovation de façades a été établi. Ce règlement sera soumis au prochain conseil municipal. Toutefois, Mme PRABEL propose qu'afin de démarrer l'information de la population, le périmètre et la palette chromatique soient validés. Accord à l'unanimité.

**INTERCOMMUNAL**

**Rapport annuel 2019 du SIVOM du Louhannais - Rapporteur : M. BOILLET**

Le rapport annuel du Sivom du Louhannais est adressé en version dématérialisé aux conseillers. M.BOILLET, délégué de la commune, en fait un résumé au conseil municipal. Le rapport n'est pas soumis à vote, le conseil en prend acte.

**TOURISME**

**Camping/Halte Touristique – Délégation de service public – Rapporteur : Mme LACROIX-MFOUARA**

La convention de gestion du camping avec l'actuel gérant fait l'objet d'une rupture à l'amiable. Aussi, il faut relancer la procédure pour désigner un nouveau gérant à compter de la saison 2021. La gestion du camping se fait par délégation de service public ce qui permet à la commune de maîtriser la désignation du gérant et de suivre l'exploitation suivant un cahier des charges.

Au vu de la situation, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à lancer la procédure d'appel à candidatures, les formalités administratives étant très encadrées à l'image des marchés publics
- Fixe la redevance du futur gérant à 15 000.00 € HT pour la redevance fixe et la redevance variable à 3% du chiffre d'affaire.

- Constitue une commission qui va étudier les dossiers écrits et recevoir éventuellement les candidats sélectionnés : Mme LACROIX-MFOUARA – M. VASSAUX – Mme CHALOT – M. MARICHY – M. BAUDIN.
- Autorise Madame le Maire à déposer toute demande de subvention pour les travaux et réaménagements à effectuer en collaboration avec le prochain gérant.

## CULTURE

### **Saison culturelle 2021 : programmation – tarifs – demandes de subventions – Rapporteur : Mme CHALOT**

La programmation de la saison culturelle 2021 a été validée par la commission culture. Mme CHALOT en fait une présentation détaillée au conseil municipal avec le budget. Mme CHALOT remercie les membres de la commission municipale pour le travail réalisé ; Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la programmation, les tarifs et toute demande de subvention notamment auprès de la Région.

Il est proposé de traiter dans le même temps le dossier du régisseur municipal de la salle du Palace. Pour la rémunération des prochaines interventions, il est proposé de passer du système de la vacation à la rémunération statutaire horaire comme il se fait pour d'autres agents contractuels. Les missions d'un régisseur de salle s'assimilent à un emploi de technicien territorial avec un taux horaire de 12.94 € conformes à la grille indiciaire de la fonction publique. Accord à l'unanimité.

## PERSONNEL

### **Convention pour Travaux d'Intérêt Général (TIG) – Rapporteur : Mme LACROIX-MFOUARA**

Les services du ministère de la justice ont pris contact avec la commune pour l'accueil de personnes devant effectuer des Travaux d'Intérêt Général (TIG). Cet accueil pourrait se faire à l'avenir aux services techniques avec des conditions bien précises. Il existe en parallèle une convention au niveau de la communauté de communes à laquelle la commune n'avait pas adhéré et elle va être revue. Accord à l'unanimité.

### **Questions et informations diverses**

Prochain conseil municipal le vendredi 11 décembre 2020 à 19h 00.

Rencontre avec madame la députée le 27 novembre à 19h 00 ; les membres du conseil peuvent y assister.

LE MAIRE  
Béatrice LACROIX-MFOUARA

